

— Séance du 5 septembre 2024 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Delphine CALAIS, Gérald BRÉZIN.

Absents avec pouvoir : Véronique VAAST à Claudine LEQUIEN, Jean-Paul PIERRE à Lysiane CAPON,

Absent non convoqué (parti sans laisser son adresse) : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Lysiane CAPON.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite faire un retour sur la course de caisses à savon :

« Tout d'abord, j'adresse tous les remerciements de la commune à l'ensemble des habitants de la rue Jean Choquet, qui auront été très compréhensifs et quelques uns nous ont permis d'avoir accès à des prises de courant tout au long du parcours. Remerciements à tous les bénévoles qui ont assuré le succès de la course de caisses à savon, remerciements aux entreprises, commerçants qui ont aidé soit financièrement soit matériellement à l'organisation, merci à Sono-Plus, merci particulier à M. Anthony LAIGNIER. Remerciements aussi au personnel communal et aux emplois verts de la CCNS, merci aux associations locales, merci aux conducteurs de quad qui ont assuré toute la journée la remontée des caisses et merci au Courrier Picard et ses correspondants et journalistes, merci à nos deux agriculteurs locaux, Frédéric et François pour les ballots de paille, merci à la Brigade de Gendarmerie de Picquigny qui aura su s'adapter aux circonstances, merci à Patrice PADÉ pour ses belles photos, merci à Michel DENIS pour ses vidéos, merci bien évidemment à M et Mme Christophe GAMBE de la Fédération Normande, merci aux 28 équipages tous présents aux 7 tours de circuit et pour terminer un grand merci à Messieurs Francis BULARD et Jean-Pierre LENGLET, un duo d'enfer.

Subvention association GYM-FORME

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer exceptionnellement une subvention de 200 € à l'association Gym-Forme pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition de 200 € pour l'association Gym-Forme.

Remboursement facture au camping de l'abîme

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le camping de l'Abîme a eu une fuite d'eau. La société Véolia ne trouvant pas la fuite, il a fallu faire appel à la société Ax-Eau afin de trouver la fuite avec un gaz bleu. La facture aurait dû être réglée par la commune. Elle s'élève à 891,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rembourser les propriétaires du camping.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de remboursement de la facture à M et Mme DEFOULLOY.

Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire donne un état : chèque donné par les commerçants de Picquigny et correspondant à des achats chez Métro pour le 14 juillet.

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 321,18 € ci-dessus et charge M. le Maire d'établir les formalités.

Contrat avec VEOLIA pour le curage des grilles et avaloirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat avec la société Véolia pour le curage des grilles et avaloirs est à renouveler. Il présente le contrat ainsi que le devis. Le montant s'élève à 5 311,78 € HT soit 6 374,14 € TTC et est conclu pour 5 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement de contrat et charge M. le Maire d'établir les formalités.

Participation communale éclairage public cavée de la Vigne

Dans le cadre des travaux pour la pose de l'antenne relais au stade, la F.D.E. propose au conseil municipal l'enfouissement des réseaux Cavée de la Vigne ainsi que le renforcement du réseau entre la salle polyvalente et la famille Delporte.

Le coût restant à charge pour la commune serait de 8 728,98 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce projet d'enfouissement de réseau.

Tarifs centre de loisirs automne 2024 :

Forfait semaine 5 jours, du 21 au 25 octobre :

*** Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :**

- Quotient familial inférieur à 812 € : 10 €/jour+supplément sortie longue : 10 € ; 35 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.
- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 11 €/jour + supplément sortie longue : 11 € ; 40 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.
- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 12 €/jour + supplément sortie longue : 12 € ; 46 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

*** Enfants hors CCNS :**

- Quotient familial inférieur à 812 € : 16 €/jour+supplément sortie longue : 13 € ; 65 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.
- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 17 €/jour + supplément sortie longue : 15 € ; 70 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.
- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 18 €/jour + supplément sortie longue : 18 € ; 76 € pour une semaine (5 jours) sorties comprises.

Forfait semaine 4 jours, du 28 au 31 octobre :

*** Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :**

- Quotient familial inférieur à 812 € : 10 €/jour+supplément sortie longue : 10 € ; 28 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.
- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 11 €/jour + supplément sortie longue : 11 € ; 31 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.
- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 12 €/jour + supplément sortie longue : 12 € ; 37 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.

*** Enfants hors CCNS :**

- Quotient familial inférieur à 812 € : 16 €/jour+supplément sortie longue : 13 € ; 52 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.
- Quotient familial de 813 € à 1054 € : 17 €/jour + supplément sortie longue : 15 € ; 56 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.
- Quotient familial supérieur à 1054 € € : 18 €/jour + supplément sortie longue : 18 € ; 61 € pour une semaine (4 jours) sorties comprises.

* Déduction carte loisirs (aide à la structure : 3,50 € par jour).

Maisons fleuries : résultat du concours communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat du concours communal des maisons fleuries.

Les trois premiers gagnants recevront un bon d'achat de 30 €.

Les suivants un bon d'achat de 20 €

Les trois premiers sont :

- o Mme Anita CORROYER
- o M et Mme Gérard OBJOIS
- o M Marc BRICMONT / M et Mme Jean-Pierre LENGLET ex-aequo

Convention médicale CDG80

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a conventionné avec le cdg80 pour la médecine préventive et qu'il convient de signer une nouvelle convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention et charge Monsieur le Maire d'en établir les formalités.

Redevance d'Occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire fait un état du mail reçu par le fde80 concernant la RODP.

À ce jour, la commune peut percevoir la somme de 351,78 € pour GRDF. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la somme de 351,78 € pour GRDF.

Monsieur Delville demande aussi à voir pour Orange.

Renouvellement de bail garage : Mme FLAMANT Geneviève

Le bail de Mme FLAMANT Geneviève arrive à terme le 30/09/2024. Monsieur le Maire propose de réitérer ce bail du 01/10/2024 au 30/09/2027 pour un montant de 40 € / mensuel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce renouvellement de bail.

Mise en place ou non d'un stop rue Jean Choquet

Afin de réduire la vitesse rue Jean Choquet, Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'un stop devant la chapelle Montligeon pour les automobilistes venant de Fourdrinoy.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette demande de mise en place d'un stop rue Jean Choquet, et précise qu'une période d'essai de 3 mois permettra de constater l'utilité ou non de cette mesure.

Communications diverses

- L'ensemble du conseil municipal salue la journée exceptionnelle du 25 août, les caisses à savon.
- Monsieur Delville annonce qu'il a eu une réunion à la CCNS le mercredi 04/09, et que la commune percevra 2x2600 € pour le bus / piscine.

- Monsieur Carpentier informe l'assemblée que le terrassement pour l'antenne au stade de foot se fera la semaine prochaine. Il faudrait faire une information à la population car le jeudi la route sera bloquée pour monter et descendre.
- Monsieur Brézin : concours de pétanque le 12/10, à confirmer.
- Madame Calais demande si le déploiement de la fibre est toujours en cours, ce à quoi Monsieur le Maire répond que oui.
- Monsieur Delporte : problème de stationnement au niveau de la maison neuve, n°1 rue J.J. Rousseaux.
- Madame Capon : problème de visibilité au cimetière Anglais, Monsieur le Maire va contacter le conseil départemental afin qu'ils puissent intervenir et également pour une remise en peinture de la signalisation routière de la Cavée d'Airaines.